



**KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE**  
51 rue de Saint Cyr  
CS 60409  
69338 Lyon Cedex 9  
France

Téléphone : +33 (0)4 37 64 76 00  
Télécopie : +33 (0)4 37 64 76 09  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# *Association Banque Alimentaire du Rhône*

## ***Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2019  
Association Banque Alimentaire du Rhône  
127 avenue Franklin Roosevelt - 69150 Décines-Charpieu  
*Ce rapport contient 21 pages*  
Référence : PAB/VM



**KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE**  
51 rue de Saint Cyr  
CS 60409  
69338 Lyon Cedex 9  
France

Téléphone : +33 (0)4 37 64 76 00  
Télécopie : +33 (0)4 37 64 76 09  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Association Banque Alimentaire du Rhône**

Siège social : 127 avenue Franklin Roosevelt - 69150 Décines-Charpieu

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Banque Alimentaire du Rhône relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 10 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2.2 Dérogations » de l'annexe des comptes annuels concernant l'utilisation par l'association de règles comptables dérogatoires.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application. S'agissant des dérogations évoquées à la note « 2.2 Dérogations », nous avons estimé qu'à la veille de la mise en application du règlement comptable n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, ces dérogations ne remettent pas en cause la sincérité des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association sur la situation financières et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 17 juillet 2020

KPMG Audit Rhône Alpes Auvergne

Jean-Marie Besson  
*Commissaire aux comptes*

## BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	22 256	21 907	349	1 820
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	276 000		276 000	276 000
Constructions	1 104 000	467 137	636 863	681 023
Installations techniques, matériels	745 168	446 782	298 386	266 323
Autres immobilisations corporelles	1 185 312	526 675	658 637	764 694
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. De l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 705		4 705	4 705
<b>TOTAL (I)</b>	<b>3 337 441</b>	<b>1 462 501</b>	<b>1 874 940</b>	<b>1 994 565</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevables et cptes rattachés	159 418		159 418	147 737
Autres	12 009		12 009	88 151
Valeurs mobilières de placement	197 628		197 628	197 520
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	427 816		427 816	197 777
Charges constatées d'avance (3)	4 003		4 003	4 850
<b>TOTAL (II)</b>	<b>800 874</b>	<b>0</b>	<b>800 874</b>	<b>636 034</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	216 482		216 482	229 026
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>4 354 797</b>	<b>1 462 501</b>	<b>2 892 296</b>	<b>2 859 625</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>	du 01/01/2019 au 31/12/2019	du 01/01/2018 au 31/12/2018
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	500 024	460 386
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	133 700	133 700
Report à nouveau	41 498	64 340
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	32 175	-20 842
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	794 557	802 062
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 501 954</b>	<b>1 439 645</b>
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (II)</b>		
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources	18 346	
<b>TOTAL (III)</b>	<b>18 346</b>	
<b>DETTES (1)</b>		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 148 878	1 177 374
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 457	52 037
Dettes fiscales et sociales	74 661	50 901
Redevables créditeurs	908	1 054
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	848	420
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	92 244	138 193
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 371 996</b>	<b>1 419 980</b>
Ecarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>2 892 296</b>	<b>2 859 625</b>

(1) Dont à plus d'un an :                      dont à moins d'un an :

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

## COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/2019 au 31/12/2019	du 01/01/2018 au 31/12/2018
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		
Ventes de marchandises	6 658	8 711
Production vendue (biens et services)	682 091	575 423
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	385 944	174 018
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	129 619	193 087
Cotisations	15 550	7 775
Autres produits (hors cotisations)	84 179	98 283
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>1 304 041</b>	<b>1 057 297</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		
Achats de marchandises	8 996	8 201
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stock de matières premières et fournitures		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	499 111	412 985
Impôts, taxes et versements assimilés	39 399	30 638
Salaires et traitements	329 340	277 081
Charges sociales	105 578	104 940
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	246 634	207 707
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	12 544	12 544
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	6	7
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>1 241 608</b>	<b>1 054 104</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)</b>	<b>62 433</b>	<b>3 193</b>
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	3 367	4 190
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	339	235
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>3 706</b>	<b>4 425</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	18 026	18 728
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>18 026</b>	<b>18 728</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>-14 320</b>	<b>-14 304</b>



**COMPTE DE RESULTAT**

	du 01/01/2019 au 31/12/2019	du 01/01/2018 au 31/12/2018
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	8 000	34 500
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>8 000</b>	<b>34 500</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	5 592	53
Sur opérations en capital		44 179
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>5 592</b>	<b>44 232</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)</b>	<b>2 408</b>	<b>-9 732</b>
Impôt sur les bénéfices		
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	<b>50 521</b>	<b>-20 842</b>
<b>+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>		
<b>- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>	<b>18 346</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 315 747</b>	<b>1 096 221</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 283 572</b>	<b>1 117 064</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT (3)</b>	<b>32 175</b>	<b>-20 842</b>

**Association Banque Alimentaire du Rhône**

Annexe aux comptes annuels  
de l'exercice clos le 31 Décembre 2019

Montants exprimés en euros

## 1 – Faits caractéristiques

### 2.1 Faits majeurs

A l'exception de dissolution définitive du fonds de dotation lequel n'emporte pas de conséquences significatives pour la Banque Alimentaire dans ses comptes 2019, aucun fait significatif n'est à mentionner au titre de l'exercice 2019.

### 2.2 Evénements post clôture

La survenance de la pandémie de Covid-19 au printemps 2020 a directement impacté l'organisation de la banque alimentaire.

Pendant cette période, l'association a mis en place différentes mesures organisationnelles permettant d'assurer une continuité de services aux bénéficiaires des associations et publics bénéficiaires, dont les besoins sont croissants.

Au-delà de l'activité quotidienne de la banque, les conséquences de la pandémie Covid-19 sur la générosité des français et le mécénat, ou encore sur les thématiques d'intérêt général qui bénéficieront de ces fonds, sont difficilement prévisibles.

Compte tenu de la date de ces événements, sans lien direct prépondérant avec la situation à la clôture de l'exercice 2019, les comptes ont été établis sur la base des informations disponibles à la date d'arrêtés sans prendre en compte, dans la valorisation de nos actifs et passifs.

## 2 – Principes, règles et méthodes comptables

### 2.1 Généralités sur les règles comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°1999-01 version consolidée.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 2.2 Dérogations

L'association utilise historiquement des règles qui diffèrent du règlement ANC n°2014-03 précité sur les points suivants :

- Présentation au compte de résultat de la quote-part de subventions d'investissement reprise au résultat. Par dérogation au plan comptable qui prévoit une comptabilisation en « produit exceptionnel », la banque alimentaire enregistre ce produit en « produit d'exploitation » au motif qu'il permet une meilleure lecture du résultat d'exploitation. En effet, ce produit vient économiquement atténuer la dotation aux amortissements des biens que lesdites subventions ont permis de financer.
- Utilisation de compte de subventions d'investissements y compris pour des fonds émanant d'entités de droit privé (société mécène) et pas uniquement pour les fonds émanant d'autorités administratives (Etat ou

collectivités territoriales). Cette règle provient du fait que les mécènes privés sont les principaux financeurs du matériel (véhicules notamment).

- Qualification de ces sommes en subventions d'investissement sur biens non renouvelables de l'association aux motifs que l'investissement ne se ferait pas sans ces soutiens et que, historiquement, l'association a toujours obtenu ces concours financiers.
- Enregistrement en subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'association de fonds publics mais sans comptabilisation d'une reprise annuelle de quote-part.

Les points ci-dessus font l'objet d'explications et détails dans la présente annexe et plus précisément à la note 2.3. sur les principales règles comptables utilisées et dans les tableaux détaillés et notamment celui de la note 5.

Par ailleurs, il est précisé que l'application, au 1er janvier 2020, du nouveau règlement comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif devrait permettre de mettre un terme au caractère dérogatoire des points listés ci-dessus.

### 2.3 Principales règles utilisées

Les principales méthodes utilisées sont :

- Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations incorporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les durées les plus généralement retenues ont été les suivantes :

Désignation	Modes	Durées
<u>Immobilisations incorporelles</u>		
- Frais d'établissement		
- Frais de développement		
- Concessions, brevets et droits similaires	linéaire	1 à 3 ans
- Fonds commercial		
- Autres immobilisations incorporelles		
<u>Immobilisations corporelles</u>		
- Terrains	non amortissable	
- Constructions	linéaire	25 ans
- Installations techniques, matériels, outillages industriels	linéaire	1 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles	linéaire	2 à 20 ans

- Disponibilités et placements

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les placements réalisés sous forme de placements obligataires, ou sous forme de titres divers sont comptabilisés en coûts historiques.

- Subventions

L'Association perçoit des subventions au titre de ses investissements et de son fonctionnement.

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées en produit de l'exercice auquel les subventions se rattachent. Lorsqu'une subvention de fonctionnement couvre des dépenses réalisables sur plusieurs exercices, un produit constaté d'avance est enregistré pour la partie afférente aux dépenses non encore réalisées. Lorsqu'une subvention liée à un projet clairement défini n'a pas été consommée à la clôture, celle-ci fait l'objet d'un fonds dédiés.

Les subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par l'association sont inscrites au passif du bilan et reprises au résultat d'exploitation (cf. note 7) au même rythme que les immobilisations financées. Ce traitement est également retenu pour les biens renouvelables par l'association mais pour laquelle l'histoire a démontré que l'association obtenait une subvention ou aide assimilée lorsque le bien doit être remplacé.

- Chiffre d'affaires

Les ventes aux structures bénéficiaires de l'aide alimentaire sont comptabilisées à la livraison. Pour mémoire, la facturation est fonction du poids et de la nature des denrées.

## 2.4 Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Aucun changement significatif de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## 3 – Immobilisations

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Concessions, brevets et droits similaires	22 256			22 256
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	<b>22 256</b>			<b>22 256</b>
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains	276 000			276 000
- Constructions	1 104 000			1 104 000
- Installations techniques, matériels, outillages industriels	641 242	103 926		745 168
- Autres immobilisations corporelles	1 162 228	23 083		1 185 311
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
Total	<b>3 183 470</b>	<b>127 009</b>		<b>3 310 479</b>
<u>Immobilisations financières</u>				
- Autres immobilisations financières	4 705			4 705
Total	<b>4 705</b>			<b>4 705</b>
Total général	<b>3 210 431</b>	<b>127 009</b>		<b>3 337 440</b>

## Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Concessions, brevets et droits similaires	20 436	1 471		21 907
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	<b>20 436</b>	<b>1 471</b>		<b>21 907</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions	422 977	44 160		467 137
- Installations techniques, matériels, outillages industriels	374 919	71 863		446 782
- Autres immobilisations corporelles	397 535	129 140		526 675
- Immobilisations en cours				
Total	<b>1 195 431</b>	<b>245 163</b>		<b>1 440 594</b>
Total général	<b>1 215 867</b>	<b>246 634</b>		<b>1 462 501</b>

## Détail des acquisitions de l'exercice

Désignation	Immobilisations	Crédit-bail	Location
<b>Installations techniques matériel &amp; outillages industriels</b>			
BONNEFOND solde travaux	23 870		
BONNEFOND labo	8 885		
PERDRIX aménagement LT	6 240		
IFC création labo	38 616		
PERDRIX éclairage entrepôt	15 783		
STILL moteur chariot	6 360		
STILL batterie chariot	4 173		
Total	<b>103 926</b>		
<b>Autres immobilisations corporelles</b>			
IIMT porte grillagée	4 812		
SUEZ évacuation cuisine	3 851		
AMIPROTEK pc	921		
AMIPROTEK pc	724		
AMIPROTEK pc	914		
AMIPROTEK pc	1 033		
AMIPROTEK	804		
LA BOVIDA coupe légumes	1 595		
LA BOVIDA machine ss vide	2 388		
LA BOVIDA cellule froid	3 466		
LA BOVIDA scelleuse	962		
LA BOVIDA scelleuse	962		
IFC armoire à couteaux	651		
Total	<b>23 083</b>		
Total général	<b>127 009</b>		

## 4 – Comptes de régularisation actif

### Détail des charges constatées d'avance

Désignation	Exploitation	Financier	Exceptionnel
ENTRETIEN CHAMBRE FROIDE	365		
MAINTENANCE INFORMATIQUE	1 186		
LOCATION COPIEUR	1 020		
ASSURANCE OBLIGATOIRE	81		
MEDECINE DU TRAVAIL	1 080		
AFFRANCHISSEMENTS	158		
ENTRETIEN CHAUDIERE	114		
Total	4 003		

### Détail des charges à répartir

Désignation	Fin 2018	Rapporté en charges 2019	Fin 2019
Frais de renégociation d'emprunts	229 026	12 544	216 482
Total	229 026	12 544	216 482

Lors de l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'association a procédé à la renégociation d'un emprunt engendrant la comptabilisation d'une charge de 251 k€ au titre d'indemnités contractuelles. Sur la base d'une position doctrinale de la commission des études comptables de la CNCC (EC 2004-11), il a été décidé d'étaler les frais de renégociation de l'emprunt initial sur la durée de remboursement du nouvel emprunt (20 ans), dans la mesure où l'opération a été effectuée avec la même banque et que les termes et conditions du nouvel emprunt étaient relativement similaires à l'exception du taux d'intérêt objet de la renégociation.

## 5 – Fonds associatifs et réserves

### Fonds propres – hors résultat de l'exercice

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation ou reclassement	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>				
Fonds statutaires				
Fonds associatifs sans droit de reprise	460 386	39 639		500 025
Réserves	133 700			133 700
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires				
Report à nouveau	64 340		20 842	43 498
Réserves réglementées				
Autres réserves				

Les autres fonds associatifs sont constitués des subventions d'investissement affectés à des biens non renouvelables.

Ces subventions provenant d'entités de droit privé sont reprises au résultat au même rythme que les immobilisations qu'elles ont permis de financer en tout ou partie.

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution ou Reclassement	Solde à la fin de l'exercice
Subventions d'investissements	1 172 290	105 049	39 639	1 237 700
Quote-part des subventions virée au résultat	-370 228	-72 914		-443 142
<b>Total</b>	<b>802 062</b>	<b>32 135</b>	<b>39 639</b>	<b>794 558</b>

#### Autres fonds associatifs

Tableau détaillé de variation de subventions d'investissement durant l'exercice :

	TOTAL	Dont 2019	----- Reprise au résultat -----			---- Non Reprise au résultat ----		
			Privé	Public	Total	Privé	Public	Total
APICIL	69 000		69 000		69 000			0
CARREFOUR	44 000		44 000		44 000			0
TOUPARGEL	20 000		20 000		20 000			0
CAISSE EPARGNE	52 000		52 000		52 000			0
OL FONDATION	5 000		5 000		5 000			0
CAMERON	10 000		10 000		10 000			0
RESERVE PARLEMENTAIRE	20 000				0		20 000	20 000
CNR	40 000		40 000		40 000			0
LAMBERET	6 000		6 000		6 000			0
GRDF	38 200		38 200		38 200			0
DANONE	8 000	8 000	8 000		8 000			0
EIFFAGE	9 000		9 000		9 000			0
FONDS DE FRANCE	20 000		20 000		20 000			0
VINCI	16 000		16 000		16 000			0
ROTARY	9 893		9 893		9 893			0
VEOLIA	10 000		10 000		10 000			0
SEB	20 000		20 000		20 000			0
PARTAGE ET AMITIE	18 000		18 000		18 000			0
DEPARTEMENT	180 000				0		180 000	180 000
CONSEIL REGIONAL	7 071			7 071	7 071			0
COMMUNES	23 500				0		23 500	23 500
PARTICULIERS	6 591		6 591		6 591			0
REGION	139 000			81 000	81 000		58 000	58 000
POMONA					0			0
VILLE DE LYON	150 000	20 000			0		150 000	150 000
DACS	75 048	63 185			0		75 048	75 048
FFBA	239 396		239 396		239 396			0
ENTRAIDE MARJOLAINE	2 000		2 000		2 000			0
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>1 237 700</b>	<b>91 185</b>	<b>643 080</b>	<b>88 071</b>	<b>731 151</b>	<b>0</b>	<b>506 548</b>	<b>506 548</b>
Cumul QP reprises au résultat	443 142							
<b>TOTAL SUBVENTIONS NETTES</b>	<b>794 558</b>							



## 6 – Dettes

### Mouvements des emprunts de l'exercice

Désignation	Au début de l'exercice	Souscrits dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	A la fin de l'exercice
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 177 374	50 000	78 496	1 148 878
Emprunts divers				
Total	<b>1 177 374</b>	<b>50 000</b>	<b>78 496</b>	<b>1 148 878</b>

### Echéances des emprunts

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 148 878	81 234	259 584	807 836
Emprunts et dettes financières divers				
Total	<b>1 148 878</b>	<b>81 234</b>	<b>259 584</b>	<b>807 836</b>

## 7 – Produits d'exploitation

### Ventilation des produits d'exploitation 2019

Ressources propres (cotisations, ventes de denrées...)	688 749
Cotisations	15 550
Subventions d'exploitation ou assimilées	385 944
Autres produits	84 179
- Dont QP subvention virée au CDR	72 914
- Dont dons	11 257
- Dont divers	8
Transfert de charges (remboursement d'assurance, refacturation de frais de personnel, IJSS...)	129 620
Total	<b>1 304 034</b>

## 8 – Autres informations

### 8.1 Informations concernant les contributions volontaires en nature :

Les contributions volontaires ne figurent pas dans le compte de résultat.

Les contributions volontaires se décomposent ainsi :

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
Personnel bénévole	Employé : 1,2 * SMIC Cadre : 3 * SMIC Dirigeant : 5 * SMIC	878 827
Dons alimentaires	Valeur mercuriale fixée à 3,32 euros	21 174 358

## 8.2 Engagements hors bilan :

	N	N-1
<b>Engagements donnés</b>		
Avals		
Cautions		
Hypothèques		
Effets escomptés non échus		
Autres		
<b>Engagements reçus</b>		
Avals		
Cautions - Emprunt CE	1 148 878	1 177 374
Autres		

## 8.3 Personnel salarié et catégorie :

Effectif au 31/12/2019 : 13 salariés dont 1 cadre et 13 employés.

## 8.4 Détail des charges à payer :

Désignation	Montant
AXXES péages 12/2019	496
KPMG honoraires CAC 2019	5 460
EAU DU GRAND LYON abt 07 à 12	165
GDF gaz 25/9/19 au 19/11/19	411
EDF conso 7/12/19 au 31/12/19	2 115
RANDSTAD 30 et 31/12	366
EDF pénalités rupture anticipée	5 592
CONGES A PAYER BRUTS	25 502
CHARGES SOCIALES / CP	7 651
AUTRES CHARGES A PAYER	15 282
Total	63 040

## 8.5 Détail des produits à recevoir :

Désignation	Montant
FEAD 2019 rbst frais à recevoir	48 569
FEAD solde 2017 à recevoir	12 268
FEAD solde 2018 à recevoir	13 476
COLLECTE NATIONALE 2019	1 398
Total	75 711

## 8.6 Echéance des créances :

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations			
Créances rattachés à des participations			
TIAP			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	4 705	4 705	
Usagers et comptes rattachés	175 333	175 333	
Comptes affiliés			
Autres créances			
<b>Total</b>	<b>180 038</b>	<b>180 038</b>	<b>0</b>

## 8.7 Echéance des dettes :

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits	1 148 878	81 234	259 584	807 836
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 457	54 457		
Dettes fiscales et sociales	74 661	74 661		
Recevables créditeurs				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 756	1 756		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	92 244	92 244		
<b>Total</b>	<b>1 371 996</b>	<b>304 352</b>	<b>259 584</b>	<b>807 836</b>

## 9. Compte d'emploi annuel des ressources 2019 de la Banque Alimentaire du Rhône

La Banque Alimentaire du Rhône a pour objet, dans une démarche de solidarité, d'apporter une aide alimentaire aux personnes les plus démunies en partenariat avec des associations et organismes sociaux. Dans ce cadre, la BA du Rhône a décidé de faire appel à la générosité du public. Afin de se conformer au CRC 2008-12, elle présente un compte d'emploi des ressources au format réglementaire.

### **Règles utilisées pour l'établissement du CER :**

Les sommes portées dans les colonnes 1 et 2 concernent les emplois et ressources provenant de la générosité du public de l'exercice 2019 tels qu'ils figurent sur le compte de résultat de l'association.

Les sommes figurant dans les colonnes 3 et 4 reprennent quant à elles l'utilisation faite sur l'exercice 2019 des fonds collectés auprès du public (ressources monétaires).

### **Les emplois 2019 :**

L'emploi des fonds collectés (ressources monétaires) mais aussi des dons en nature sous forme de denrées alimentaires ou de bénévolat, est décomposé en 3 catégories :

- la mission sociale, qui correspond à la fourniture de denrées aux plus démunis
- les frais d'appel à la générosité du public, qui correspondent à la campagne de collecte des denrées dans le cadre de la Collecte Nationale
- les frais de fonctionnement, qui se composent essentiellement de frais administratifs, comptables, informatiques et liés aux ressources humaines. Les frais de fonctionnement intègrent également toutes les charges non imputables directement aux missions sociales ou à la recherche de fonds.

### **L'affectation des ressources par type d'emplois est la suivante :**

- les charges sont affectées à la rubrique d'emploi concernée : fonctionnement, générosité du public ou mission sociale
- les charges de personnel sont affectées en fonction de clé de répartition qui sont les suivantes : 38% pour le fonctionnement, 1% pour les frais d'appel à la générosité du public et 61 % pour les missions sociales.

La répartition des ressources collectées auprès du public en termes d'emplois (col 3) : au vu du faible montant des ressources collectées auprès du public, et de l'impossibilité de flécher ces dons par catégories d'emplois, ces ressources ont été réparties par nature de mission au prorata du poids de chaque mission dans le total des emplois de l'exercice.

### **L'évaluation des contributions volontaires en nature :**

Les contributions volontaires en nature sont valorisées suivant les règles suivantes :

- Bénévolat : le temps passé est valorisé en multiples du SMIC, différents suivant qu'il s'agit de collaborateurs, de cadres ou de dirigeants, et augmenté des charges sociales, selon un barème communiqué par la FFBA.
- Denrées : le tonnage par famille de produits est valorisé selon la mercuriale officielle.

En terme d'emplois, le bénévolat est réparti en fonction de clés de répartition par individu/bénévole représentatif.

# Compte d'Emploi annuel des Ressources de la Banque Alimentaire

2019

690

n° B.A.

## EXERCICE

EMPLOIS	Emplois de N au Compte de Résultat (col 1)	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public consommées sur N (col 3)	RESSOURCES	Ressources Collectées sur N au Compte de Résultat (col 2)	Suivi des Ressources collectées auprès du public et affectées sur N (col 4)
<b>1 — MISSIONS SOCIALES</b>	<b>965 564</b>	<b>8 591</b>	Report des ressources collectées auprès du Public non affectée et non utilisées en début d'exercice		0
1-1 Réalisées en France	965 564				
_Actions réalisées directement					
_Versement à d'autres organismes agissant en France	965 564				
1-2 Réalisées à l'étranger	0				
_Actions réalisées directement	0				
_Versement à d'autres organismes agissant à l'étranger	0				
<b>2 — FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		136			
2-1 Frais de recherche de dons financiers	15 282				
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés	0				
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0				
<b>3 — FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>284 380</b>	<b>2 530</b>			
<b>I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>1 265 227</b>			<b>1 242 834</b>	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0			72 914	
III — ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	18 346			0	
<b>IV — EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>32 175</b>				
<b>V — TOTAL GENERAL</b>	<b>1 315 748</b>			<b>1 315 748</b>	<b>11 257</b>
VI immos brutes exercice financées par ressources du Public				137 751	
VII neutralisation de certains amortissements**				70 923	
<b>VIII — Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>11 257</b>		<b>688 749</b>	
				15 550	
					<b>11 257</b>

## EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Missions sociales	21 877 420	Bénévolat	878 827
Frais de recherche de fonds	43 941	Prestations en nature	0
Frais de fonctionnement	131 824	Dons en nature : denrées (*)	21 174 358
<b>Total</b>	<b>22 053 185</b>	<b>Total</b>	<b>22 053 185</b>

(\*) Valorisées selon la mercatoriale